

Le 25 novembre 2025

Pérennisation du Village Landais Alzheimer : une première étape franchie à l'unanimité

La question de la pérennisation administrative du Village Landais Alzheimer Henri-Emmanuelli à l'échéance du 31 décembre 2026 était l'un des sujets au cœur des échanges de la première rencontre internationale Alzheimer qui s'est tenue le 14 novembre à Dax (cf. communiqué de presse en lien : [CP-171125- 1^e Rencontre internationale Village Landais Alzheimer](#)).

Lundi 24 novembre, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, Monique Lubin, sénatrice des Landes et conseillère départementale des Landes, a présenté devant le Sénat l'amendement 1739 rectifié, relatif à l'évolution du statut expérimental des établissements médico-sociaux (ESMS). Cet amendement permet de sortir ces établissements de l'impasse juridique dans laquelle dans laquelle ils se trouvent au terme de la période légale d'expérimentation qui ne pouvait jusqu'ici dépasser les 10 ans.

En France, ce statut expérimental est en effet incontournable pour permettre l'innovation territoriale nécessaire à une meilleure réponse aux besoins des personnes concernées et de leurs aidants. **L'objectif de cet amendement est que ces établissements ne perdent pas leurs spécificités et leur caractère innovant** faute de "case" existante.

A l'unanimité, les sénateurs ont voté pour que ces établissements porteurs d'innovation sociale, ayant démontré leur pertinence, puissent bénéficier d'autorisations de renouvellement d'une durée de 15 ans à l'instar de tous les ESMS de France - comme prévu à l'article L323.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles - sous réserve de l'accord de leurs organismes de tutelle, Agences régionales de santé et Conseils départementaux.

Cette première victoire dans le parcours législatif au bénéfice de l'innovation sociale en France a été saluée par la sénatrice : "Cela va apporter un souffle au Village Landais Alzheimer bien sûr mais aussi à toutes les autres structures (...) qui apportent des réponses novatrices. Il y a de belles choses qui se passent dans notre pays, de beaux projets et, avec ce vote, vous permettez l'installation pérenne de ces établissements."

Découvrez l'intégralité de cette séquence en cliquant sous la photo ci-dessous (durée : 5min42)

Contact presse

Solène Méric
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06
presse@landes.fr

infos
landes.fr
xlandes-info.fr
   



Contact presse

Solène Méric
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06
presse@landes.fr

infos
landes.fr
xlandes-info.fr